

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Produit: DOBOL ATP EC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation concentré pour la manufacture de formulations biocide. Inadapté à

l'utilisateur final.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KWIZDA-France SAS

30 avenue de l'Amiral Lemonnier

F-78 160 Marly-le Roi Tél. 01 39 16 09 69 Fax 01 39 16 47 07 ah@kwizda-france.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel: +33 (0)1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long

terme.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC

Xi: Irritant

R36: Irritant pour les yeux

N : Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des

effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008



Mention d'avertissement : DANGER

Composants déterminants l'étiquetage :

- calcium dodecylbenzenesulfonate
- isotridecanol ethoxylé
- polyéther siloxane modifié
- alcools C11-15 secondaires ethoxylés

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC





Xi - Irritant

Conseils de prudence

P 280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/u	ın óguinamant
P 20U	'Orter des dants de protection/des vetements de protection/d	ın edubement

de protection des yeux/du visage.

P 273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P 301 + P 310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P 501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale

S1/2 Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un

ophtalmologiste.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

S37 Porter des gants appropriés.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine

2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Caractérisation chimique : mélange

Description: Concentré émulsifiable basé sur la substance active « acétamipride » (50g/l), « d-

tetramethrin » (25g/l) et PBO (100g/l)

INGREDIENTS DANGEREUX						
Name	N°CAS/EINECS		Classification 67/548/EEC	CLP Classification (R1272/2008)		
Substances actives						
Acétamipride (ISO)	CAS: 160430-64- 8 Index number: 608-032-00-2	5%	Xn R22 R52/53	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412		
d-tetramethrin	CAS: 1166-46-7 EINECS: 214- 619-0	2,5%	Xn R20/21/22; Xi R36/37/38; N R50/53	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335		
Autres composants						
Propylène carbonate	CAS: 108-32-7 EINECS: 203- 572-1 Index number: 607-194-00-1	25-50%	Xi R36	Eye Irrit. 2, H319		
2-(2-butoxyethoxy)ethyl 6-propylpiperonylether	CAS: 51-03-6 EINECS: 200- 076-7	10%	N R50/53	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410		
orange terpene	CAS: 68647-72-3 EINECS: 232- 433-8	2,5-10%	Xn R65; Xi R38; N R50/53 ; R10	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315		
isotridecanol, ethoxylé	CAS: 9043-30-5 NLP: 500-027-2	2,5-10%	Xn R22; Xi R41	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302		
calcium dodecylbenzenesulfonat e	CAS: 26264-06-2 EINECS: 247- 557-8	≤2.5%	Xi R38-41	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315		
2-ethylhexan-1-ol	CAS: 104-76-7 EINECS: 203- 234-3	≤2,5%	Xi R36/38	Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319		
polyéther trisiloxane modifié	CAS: 134180-76- 0	≤2,5%	Xn R20/21; Xi R38-41; N R51/53	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315		
Alcools C11-15 secondaires ethoxylés	CAS: 68131-40-8	≤2,5%	Xi R38-41	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315		

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des symptômes d'empoisonnement peuvent survenir même après plusieurs heures, si la personne exposée ressent un malaise, consulter immédiatement un médecin.

Après inhalation

Emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

Contact avec la peau

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau pendant au moins 10 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si des symptômes d'indisposition persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique par le médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens recommandées : CO2, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression

5.2 Dangers particuliers

Pas d'information

5.3 Conseil aux pompiers

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale

Autres recommandations

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8. Maintenir les personnes sans protection hors de portée du produit Eviter tout contact avec les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration danse les eaux de surface/souterraines ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides)

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la règlementation en vigueur

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques

Respecter les instructions d'utilisation

Ne pas respirer les fumées/aérosols

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail

Se laver les mains après chaque utilisation

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local Garder dans des containers hermétiquement fermés

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de subtances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiènes et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

Equipement de protection individuel

Une protection respiratoire n'est pas obligatoire si la pièce est bien ventilée

Protection des mains



Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

Protection oculaire



Lunettes de protection hermétiques

Un rince œil doit être disponible et à proximité.

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection

<u>Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement</u>

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Forme liquide clair Couleur jaunâtre

Odeur légèrement aromatique pH 5-7 (solution à 1%)
Point d'ébullition pas de données
Flash point: pas de données

Auto inflammation le produit ne s'auto enflamme pas

Danger d'explosion pas de danger d'explosion

Densité $1 - 1,1 \text{ g/cm}^3$

Solubilité: émulsifiable dans l'eau

9.2 Autres informations

Pas d'autres données disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles

10.5 Matières incompatibles

Pas de données disponibles

10.6 Produits de décompositions dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information on sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe :

LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :

Pas de données spécifiques disponibles. Toutes les données et recommandations ont été faites sur la base de procédures statistiques

Effet d'irritation : Peau : pas d'effet irritant

Œil: effet irritant

Sensibilisation : pas d'effet de sensibilisation connu

Retour d'expérience sur les humains :

Le produit montre les dangers suivants en accord avec la méthode de calcul de la directive sur la classification des préparations de l'Union Européenne (dernière version) : Irritant

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques :

Toxicité aquatique :

Pas d'évaluation écotoxicologique disponible pour le moment. Toutes les données et recommandations ont été faites sur la base de procédures statistiques

12.2 Persistance and dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

Note générale :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines, même en petite quantité.

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes, remettre à un collecteur de déchets dangereux

Le produit non utilisé doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Nettoyant recommandé : eau, si nécessaire avec un détergent

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

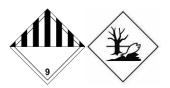
UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (permethrin (ISO), orange terpene), 9, III

14.3 Classe de danger pour le transport

Classe 9 : (M6) matières et objets divers dangereux pour l'environnement



14.4 Groupe d'emballage

ADR: III

14.5 Dangers pour l'environnement

Voir symbole

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Attention : matières et objets divers dangereux pour l'environnement.

Code de danger (Kemler): 90

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes:

H226 H302 H304 H312 H315 H318 H319 H332 H400 H410 H411	Liquide et vapeurs inflammables Nocif en cas d'ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Nocif par contact cutané Provoque une irritation cutanée Provoque des lésions oculaires graves Provoque une sévère irritation des yeux Nocif par inhalation Très toxique pour les organismes aquatiques Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
_	

R10	Inflammable
1110	IIIIIaiiiiiabie

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R22 Nocif en cas d'ingestion Irritant pour les yeux R36

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau R 36/37/38

Irritant pour les yeux et la peau R36/38

Irritant pour la peau R38

Risque de lésions oculaires graves R41

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long R50/53

terme pour l'environnement aquatique

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour R52/53

l'environnement aquatique

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Abréviations et acronymes :

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP: REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances

and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Mise à jour :

-

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.

Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.

Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.

L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombe lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.